



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 17 juin 2021

Résolution de M. David Raedler du 24 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. David Raedler : « Assurer la distanciation sociale dans le but de renouer le lien social »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 24 juin 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. David Raedler « Assurer la distanciation sociale dans le but de renouer le lien social », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de M. David Raedler :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'inspire des développements, simplifications de procédures et rapidité de décision appliqués dans le cadre de la période de lutte contre le coronavirus, notamment en matière d'autorisations de terrasses et d'aménagements cyclables, et fasse perdurer ces processus sur le long terme, dans la mesure compatible avec les procédures cantonales et fédérales applicables »

et

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'inspire des développements, simplifications de procédures et rapidité de décision appliqués durant la période de coronavirus, notamment en matière de demandes d'autorisations sollicitées par des particuliers ».

Réponse de la Municipalité

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, la Municipalité a déployé fin mai 2020 des mesures rapides et provisoires afin :

- d'offrir des espaces publics plus conviviaux, permettant de garantir au mieux le respect des distances sociales avec l'extension de terrasses pour plus de 200 cafés et restaurants, dont une soixantaine sur des places de parc, l'instauration de zones modérées trafic qui couvrent plus d'une vingtaine de rues (zones 30 ou zones de rencontre) et la fermeture ponctuelle de quartiers¹ ;

¹ Fermeture de la rue Centrale à la circulation le samedi matin lors du marché et les quais d'Ouchy et de Belgique à la circulation durant les week-ends d'été et fermeture de quatre secteurs au trafic dans le cadre de la Semaine de la mobilité 2020 (Montelly, Vallon, Montchoisi et Pierrefleur-Boisy).

- d'accompagner les changements de pratique en termes de mobilité observés suite au déconfinement et de créer les conditions optimales pour inciter celles et ceux qui évitent de prendre les transports publics à choisir la mobilité active plutôt que la voiture avec la création d'aménagements cyclables² ou piétons provisoires et ;
- de soutenir les restaurateurs impactés par la crise du COVID-19.

Pour ce faire, la Ville s'est basée sur le cadre légal existant, dont la procédure a été encouragée et facilitée par le Canton.

Un monitoring a été mis en place dans la plupart des cas afin d'adapter, cas échéant, ces mesures à l'évolution des besoins ainsi que des normes sanitaires et de recueillir de précieuses informations sur leur fonctionnement et leur viabilité.

La durée de validité légale de deux mois des premiers aménagements temporaires étant arrivée à échéance, la Municipalité a arrêté sa stratégie quant à leur pérennisation. Elle a décidé de :

- légaliser les aménagements qui fonctionnent à entière satisfaction ;
- prolonger temporairement d'un an les aménagements qui nécessitent des ajustements techniques ou qui ont fait l'objet de discussions, avant de les pérenniser dans le cadre des procédures habituelles.

La Municipalité a décidé de poursuivre le déploiement des zones de modération de trafic, de reconduire la fermeture des quais d'Ouchy et de Belgique durant les week-ends d'été tout en la couplant dans la mesure du possible à des manifestations populaires et de réitérer son offre aux associations de quartier de créer des animations dans des rues fermées au trafic dans le cadre de la Semaine de la mobilité 2021 en espérant toucher d'autres quartiers de la Ville.

Enfin, en ce qui concerne la simplification de procédures et la rapidité de décision appliquées, notamment en matière de demandes d'autorisations sollicitées par des particuliers, la Municipalité a pour principe d'améliorer et d'optimiser en continu ses prestations aux usager·ère·s et ses processus afin de simplifier les démarches et de répondre dans les meilleurs délais, mais n'est toutefois pas habilitée à déroger au cadre légal.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



² Création de 7,5 km de bandes cyclables.